

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

149600

Déclaration de Maladie

M22- 0026314

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7872 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FIKRI - AZIZA

Date de naissance : 06-11-63

Adresse :

Tél. : 0676212203 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

دكتور الحريشى رشيد
Dr HRICHI Rachid
Médecine Générale
295 Av Oued Tansift Cité El Oulfa
Casa tél 06 66 80 66
Fax 091076693

Date de consultation : 18/01/2023

Nom et prénom du malade : FIKRI AZIZA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Respiratory System
Infection

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 17/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/01/2023	C-M S	(cf)	200000 Dhs HT	 Dr HRICH Rachid Médecin Généraliste 295 Av Oued Talaï - 10000 Casablanca Tél : 06 66 80 66 C.P.E : 101076893

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

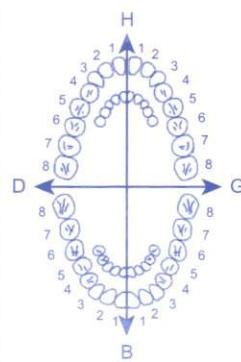
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	D
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur HRICHI Rachid

MEDECINE GENERALE

295, Av. Oued Tansift (24, Gpe E)

Cité El Oulfa - CASABLANCA

Tél. : 0666 80 76 66

F.I.K.R
دكتور الحرishi رشيد
Dr. H.RICHI Rachid
Médecine Générale
295 Av. Oued Tansift 24 Casablanca 80 66
INPE 091076893

الدكتور الحرishi رشيد

الطب العام

شارع وادي تانسيفت (24)، مجموعة (E) 295

حي الألفة. الدار البيضاء

الهاتف: 0666 80 76 66

Casablanca, le : 18 / 01 / 2023 الدار البيضاء، في :

مقدمة

Tavaeric مفتوحة



مثلي

55,00

Anneau fip مفتوحة



مثلي

Dolip مفتوحة

مثلي

Viber مفتوحة

مثلي

55,00

Bromhexine 30 مفتوحة



52,00

Voltex 100 مفتوحة



75,00

Kclast 20 مفتوحة

lent les premiers

T = 382w 1g

PHARMACIE WILAYA MOULAY YOUSSEF
ZEKRI Abdellati
Dr. en Pharmacie
20-222 route de Moulay Hassan
Casablanca 20100
TCE: 002291220000072

دكتور الحرishi رشيد

Dr HRICHI Rachid

Médecine Générale

295 Av Oued Tansift 24 Cité El Oulfa

Casa Tél. 06 66 80 66

INPE 091076893

6 118001 080670
Sanoft-Aventis Maroc
Route de Rabat R.P. 1.
Anseba Casablanca
Téle: 500 355 555 P/B 5
P.M.V: 14500 DH
S.N.C.C
6 118001 080670

LOT 211262
EXP 04/2024
PPV 75.00DH

756.734.05.19



55,00

PPV: 55,00 DH
LOT: 650094
PER: 05/24

